



Programme AVOT OUBANIM

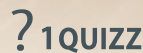
Parachat Vayé'hi

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 57, verset 28

La *Paracha* nous dit que Ya'akov Avinou a vécu en Égypte pendant 17 ans, et qu'il a vécu, en tout, **147 ans**.

? Cette précision n'est-elle pas superflue ? En effet, dans la *Paracha* précédente, la Torah nous a déjà dit que Ya'akov avait 130 ans lorsqu'il est arrivé en Égypte. Par conséquent, si on ajoute les 17 ans dont elle nous parle cette semaine, on comprend de nous-mêmes qu'il a vécu 147 ans !

Rav Ya'akov Neyman explique que certains considèrent comme "période de vie" **uniquement les bons moments qu'ils ont vécu** ; et pas les moments de difficulté par lesquels ils sont passés. Par contre, **les Tsadikim sont toujours occupés à s'élever spirituellement**. Ils vivent donc pleinement chaque instant, agréable ou difficile.

Au sujet de Sarah Iménou, par exemple, Rachi a expliqué que **toutes les années qu'elle a vécues étaient égales en bonheur** : aussi bien celles qu'elle a vécues après avoir eu

Suite en page 2



PARACHA SUITE

un enfant, que les 90 ans où elle n'en avait pas.

C'est ce que la Torah veut faire ressortir ici : les années que Ya'akov a vécu en Égypte étaient des **années de bonheur et d'apaisement**, lors desquelles il était entouré de tous ses enfants.

Des années de plénitude pendant lesquelles il a pu servir Hachem sereinement, sans aucune épreuve à

surmonter. Elles étaient très différentes de celles qu'il a vécues avant (lorsqu'il a dû fuir 'Essav qui voulait le tuer, lorsqu'il a été séparé de son fils Yossef pendant 22 ans...).

Cependant, **Ya'akov a pleinement vécu chaque moment de sa vie**. Il a utilisé chacun d'eux pour progresser, pour s'élever spirituellement. Et il savait que chacun était important et bon, car **nécessaire pour le rapprocher d'Hachem**.

C'est pour cela que la Torah précise que Ya'akov Avinou a vécu 147 ans.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 580, Halakha 2

HALAKHA



Les enfants, nous sortons du jeûne du 10 Tévèt, mais il faut savoir que, d'après le *Choul'han 'Aroukh*, nous aurions dû jeûner trois jours consécutifs : le 8, le 9 et le 10 Tévèt.

En pratique, certaines personnes jeûnent ces trois jours. Ce n'est pas obligatoire, mais certains le font.

Les mots du *Choul'han 'Aroukh* sont : "Voici les dates où des **malheurs sont arrivés à nos ancêtres**, et auxquelles il convient de jeûner."

Dans la liste de ces dates, il y a :

- le 8 Tévèt, où la **Torah a été traduite en grec** à la demande du roi Talmaï (Ptolémée) ; cela a entraîné trois jours d'obscurité dans le monde ;
- le 9 Tévèt. Le *Choul'han 'Aroukh* dit que nous ne savons pas quel malheur est arrivé ce jour-là. Le *Michna Beroura* rapporte que, dans les *Seli'hot* que nous disons le 10 Tévèt, il est dit que le 9 Tévèt, **'Ezra Hassofer est**

décédé. Le *Kol Bo* écrit que le 9 Tévèt, 'Ezra et Né'hémia sont décédés.

Le *Choul'han Gavoha* dit qu'en fait, 'Ezra est décédé le 10 Tévèt, mais on a **avancé d'un jour le jeûne**, pour bien marquer ce décès. Sinon, il serait passé inaperçu par rapport à la raison pour laquelle nous jeûnons le 10 Tévèt (début du siège de Jérusalem).

Même si le *Choul'han 'Aroukh* a dit que nous ne connaissons pas la raison pour laquelle nous jeûnons le 9 Tévèt, certains disent qu'il la connaissait, mais ne l'a pas écrite à cause de la **censure qui existait à l'époque**.

Il semblerait donc qu'à part la raison que nous avons mentionnée (le décès de 'Ezra), il y ait encore une autre raison que nous ne pouvons pas dévoiler.



MICHNA

Cette Michna demande : "Avec quoi allume-t-on, et avec quoi n'allume-t-on pas ?"

La Guemara dit qu'il est obligatoire d'allumer des flammes le Chabbath.

Rachi explique qu'il fait partie de **l'honneur du Chabbath que le repas du vendredi soir se fasse dans une salle à manger éclairée comme en plein jour.**

De même, le Tossefot explique qu'il y a une obligation de manger le repas du vendredi soir dans une salle éclairée, pour **provoquer le 'Oneg Chabbath** (plaisir du Chabbath).

Et effectivement, le prophète Yirmiya (dans *Eikha*, chapitre 3, verset 17) se plaint qu'il n'avait pas les moyens d'éclairer sa table de Chabbath. Et dans un endroit où il n'y a **pas de lumière, il n'y a pas de Chalom.**

C'est pourquoi notre Michna s'interroge sur les mèches et les huiles qu'on peut utiliser pour allumer les lumières du Chabbath (celles qui absorbent bien l'huile, et entraînent une belle lumière).

La Michna commence par lister les mèches qu'on n'utilise pas, car elles ne sont pas de bonne qualité :

- celles faites de *Lé'hech* (mousse qui grandit sur l'écorce du cèdre) ;
- celles faites de *'Hossène* (lin qui n'a pas été débarrassé

des déchets de la tige) ;

- celles faites de *'Halakh* (résidus de soie) ;
- celles faites de *Idan* (une sorte de laine qui provient du saule) ;
- celles du désert (fabriquées à partir d'herbes du désert) ;
- celles faites à partir du *Roka'* qui est à la surface de l'eau (une mousse verte qui pousse en bas des bateaux, et qui se forme sous leur coque lorsqu'ils restent longtemps immobiles dans l'eau).



Toutes ces mèches ne sont pas de bonne qualité. Elles n'absorbent pas bien l'huile, et entraînent que la flamme clignote, au lieu de brûler continuellement. On ne les utilise donc pas pour les *Nérot* (bougies) de Chabbath, de peur :

- d'en arriver, en ce jour, à **incliner le gobelet d'huile de la bougie**, pour que l'huile pénètre mieux dans la mèche, et que la flamme éclaire mieux ;
- que la flamme s'éteigne complètement et entraîne des **problèmes de Chalom Bayit en raison de l'obscurité** ;
- que le mari, ne pouvant plus supporter d'être dans une salle à manger aussi peu éclairée, décide d'aller manger ailleurs.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Un vent du nord fait naître la pluie ; et un visage froncé, un langage caché."

Le Métsoudat David explique que :

- de même que le vent du nord fait naître la pluie qui arrive après qu'il ait soufflé ;
- le **Lachone Hara'** qui est dit en cachette fait naître un visage froncé chez celui qui en est l'objet lorsqu'il l'apprend. Il le regarde, désormais, différemment d'avant.

Le Malbim explique que le vent du nord est parfois imperceptible (en jébreu, le mot "*Tsafon* (nord)" s'écrit comme "*Tsafoune* (caché)"). Et ce n'est qu'en voyant la pluie qu'on réalise qu'il a soufflé. De même, les paroles de celui qui dit du *Lachone Hara'* en cachette ne sont pas forcément connues de tous. **Mais son visage change.** Et en le voyant, on comprend qu'il a dit beaucoup de *Lachone Hara'*.

Un visage froncé naît de paroles cachées. Celles-ci

changent, en effet, le visage de celui qui les a dites.

Rachi dit que, de même que le vent du nord fait naître la pluie, le *Lachone Hara'* fait naître un visage froncé chez Hachem. **Hachem ne supporte pas les paroles cachées**, que les gens disent les uns sur les autres. Et lorsqu'il "fronce Son visage", cela n'annonce pas de bonnes choses. **La pluie peut parfois entraîner des catastrophes, et le Lachone Hara' aussi.**

Le vent du nord amène forcément la pluie après avoir soufflé. De même, le **Lachone Hara' entraîne forcément des effets négatifs.**

Selon le Even 'Ezra, ce *Passouk* aide :

- à ne pas dire de *Lachone Hara'* ;
- et **si on en a déjà entendu, à ne pas y croire et à l'oublier.**

Michlé, chapitre 25, verset 23



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Dans ce passage qui clôture le chapitre 6, Yéhochou'a ordonne au peuple, avec des mots très forts et très durs, de ne rien prendre du butin, sous peine d'être soi-même mis en 'Hérem, et de **pénaliser tout le peuple** (qui risquerait d'être détruit, et de devenir semblable à des eaux boueuses).

Il demande à chacun non seulement de ne pas lui-même prendre du butin, mais aussi de surveiller que les autres n'en prennent pas. C'est pourquoi (on le verra plus tard) lorsque l'un d'eux a pris du butin, **Hachem a considéré que tout le peuple avait fauté**. Car il semble que personne n'ait suffisamment surveillé pour empêcher qu'une telle chose arrive.

Yéhochou'a continue en disant que :

- tout ce qui a de la valeur et qui est récupérable (argent, or, cuivre, métaux...) devra être **sanctifié pour Hachem**, et amené au *Ohel Mo'ed* ;
- tout le reste (ustensiles en terre ou en bois, ou toute autre chose qui n'ait pas une grande valeur) devra être **détruit**.

À la fin de son discours, **le peuple a sonné du Chofar, en signe d'acquiescement**. Les Cohanim ont sonné des sons longs (*Téki'a*). Et lorsque les autres membres du peuple ont entendu cela, ils ont, à leur tour, sonné, dans leurs propres *Chofarot*, des *Térou'ot Guédolot* (des sons saccadés pendant longtemps).

Cela s'est passé un Chabbath, le septième jour du siège de Jéricho. Et lorsque les Bné Israël ont fini de tourner sept fois autour de cette ville, **la muraille est tombée** "sous elle-même", c'est-à-dire qu'elle s'est enfoncée dans le sol, en laissant seulement un petit bout dépasser, **en souvenir pour les générations futures**.

Le peuple a envahi la ville. Tous les êtres vivants (les habitants et les animaux) ont été tués au fil de l'épée.

Yéhochou'a a alors dit aux deux messagers qu'il avait envoyé (Pin'has et Calev) d'aller directement chez Ra'hav, et de la faire sortir elle et toute sa famille, conformément au serment qu'ils lui avaient fait.

Et effectivement, les deux "jeunes gens" (c'est ainsi que la Torah les désigne à ce moment-là, car il fallait alors **agir avec beaucoup d'empressement et de rapidité**, pour éviter un accident) y sont allés. Ils ont sorti Ra'hav et toute sa famille du champ de bataille, et les ont mis en dehors du camp d'Israël (car on ne savait pas, à ce moment-là, s'ils avaient le droit d'y entrer ou pas).

Tout a été brûlé, sauf ce qui a été rassemblé dans le *Ohel Mo'ed*.

Yéhochou'a a fait vivre Ra'hav et toute sa famille, c'est-à-dire :

- qu'il les a laissés en vie ;
- qu'il leur a donné une subsistance pour pouvoir vivre noblement ;
- qu'il s'est marié avec Ra'hav ; et, en voyant cela, tous les nobles du peuple juif ont cherché à se marier avec des membres de la famille de Ra'hav.

Ra'hav et sa famille ont alors été installés dans le camp d'Israël (**en récompense d'avoir accueilli et caché les messagers** que Yéhochou'a avait envoyés pour espionner la ville de Jéricho).

Yéhochou'a a ensuite fait un discours solennel, dans lequel il a fait jurer le peuple, en disant : "Maudit soit devant Hachem celui qui oserait se lever et reconstruire la ville de Jéricho."

Les *Hakhamim* expliquent qu'il ne fallait **ni reconstruire cette ville, ni en construire une autre qu'on appellerait Jéricho**. Et si quelqu'un se permettait de faire cela, son fils aîné mourrait au début de la construction, et tous ses autres enfants décèderaient tout au long de celle-ci. Jusqu'au plus jeune de ses enfants, qui mourra lorsqu'il en arrivera à installer les portes de la ville.

Le chapitre se termine en disant qu'Hachem a été avec Yéhochou'a, et que la réputation de celui-ci s'est répandue dans la terre entière.



HISTOIRE

Un jour, le *Ba'al Chem Tov* a croisé dans la rue 'Haykel, le puits d'eau. Celui-ci portait sur ses épaules **deux lourds seaux d'eau**.

Le *Ba'al Chem Tov* lui a gentiment demandé comment il allait. 'Haykel a répondu : "Oy ! C'est très dur pour moi ! Je ne suis plus si jeune, et je dois porter de lourds seaux d'eau et monter plusieurs étages, pour finalement recevoir quelques pièces ! Combien mon sort est amer !" Le *Ba'al Chem Tov* lui a adressé quelques **paroles d'encouragement**, puis ils se sont quittés.

Le lendemain, ils se sont de nouveau rencontrés. Mais cette fois, 'Haykel était radieux. Souriant, et **bien plus positif** ! Il s'est exclamé : "*Baroukh Hachem* ! Bien que je ne sois plus si jeune, j'arrive à porter ces lourds seaux d'eau, et à monter plusieurs étages ! Et même si je ne gagne pas énormément d'argent, je peux au moins **nourrir ma famille**



dignement, sans avoir besoin de demander de Tsédaka ! Combien mon sort est enviable !"

Lorsque le *Ba'al Chem Tov* a entendu cette réponse de 'Haykel, tellement différente de celle de la veille, il a expliqué : "Maintenant, je comprends l'apparente contradiction entre deux enseignements de la *Guémara*.

L'un qui dit que la subsistance d'un homme est fixée à *Roch Hachana*, et l'autre qui dit que l'homme est jugé chaque jour. En vérité, à *Roch Hachana*, tout est décidé (la subsistance, et le reste).

Mais chaque jour, l'homme a la possibilité de décider **comment il va recevoir ce qu'Hachem lui donne : avec joie, ou en se plaignant ?**

Dans cette histoire, l'exemple de 'Haykel nous apprend une grande leçon : une même situation peut être vécue très différemment d'un jour à l'autre.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire



Rabbi Yéhonathan Eibeitch nous enseigne : "La plupart des fautes sont expiées le jour de Kippour, **hormis la médiance**." (*Yéarot Dvach*, vol. 1, p. 198)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven parle avec Chimon d'un érudit célèbre, en expliquant que **ses connaissances ne justifient pas sa renommée**.



QUESTION

Réouven a-t-il le droit de dire cela à Chimon ?



Réponse

Réouven ne peut pas dire à Chimon que les connaissances d'un homme érudit en Torah ne justifient pas sa renommée. Il est absolument interdit de rabaisser de quelque façon que ce soit un maître de la Torah ou une personne connue pour son érudition.



Question

Méir détient une magnifique **'Hanoukia en or massif**. s'agissait d'une pièce en or massif.

Étant donné qu'il doit passer Chabbath en dehors de chez lui, il demande à son voisin, Chmouel, s'il veut bien la lui **garder en son absence** ; et il le **remunerera** même pour cela. Chmouel accepte, et Méir part le cœur léger.

Dans la nuit de Chabbath, Chmouel se fait malheureusement cambrioler, et la **'Hanoukia** est volée.

A la sortie de Chabbath, Chmouel met au courant Méir du malencontreux événement. C'est alors que ce dernier lui dit qu'il doit donc lui **rembourser la valeur de la 'Hanoukia**, soit 15 000 € vu qu'il



Chmouel, stupéfait, lui dit alors qu'il n'avait pas la moindre idée qu'il s'agissait d'or blanc.

Il pensait qu'il s'agissait d'une **'Hanoukia** en argent ne valant pas plus que 1000 €.

De plus, s'il savait qu'elle avait tant de valeur, il aurait fait plus attention.

Méir répond que ses estimations personnelles n'ont pas de valeur et il doit lui rembourser ce que vaut la **'Hanoukia** dont il avait la garde.

GUEMARA

?

Chmouel est-il dans l'obligation de rembourser à Méir la 'Hanoukia qu'il croyait valoir moins que ce qu'elle ne vaut en vrai ?

A toi !

- Guémara Baba Kama 62a "Amar Rava Hanoten" jusqu'à "Lo Kabili Alai".
- Chah, chap.72 alinéa 40 "Aval Béémet" jusqu'à "Saïf Yakar" et depuis "Béchilté Guiborim" jusqu'à "Sefika Dédina".
- Ktsot Ha'hochen chap. 291 alinéa 4 depuis "La'hen Niré Li Mizé" jusqu'à "Bécha'at Hapchia".

RÉPONSE

Dans un cas où Méir aurait explicitement dit que la **'Hanoukia** est en argent alors qu'elle est en or, Rava nous apprend dans la *Guémara* que Chmouel ne serait responsable seulement de ce qu'il a explicitement pris sur lui de garder, c'est-à-dire une **'Hanoukia** en argent.

Cependant, dans notre cas, où rien n'a été explicité et que c'est seulement l'estimation personnelle de Chmouel qui l'a induit en erreur, nous trouvons à cela une discussion entre les décisionnaires. Selon le *Chah*, cette question n'a pas été tranchée, c'est pourquoi on ne pourra pas, dans le doute, l'obliger à payer. Cependant, le *Ktsot Ha'hochen* est d'avis que Chmouel est responsable de la valeur réelle de la **'Hanoukia**, c'est-à-dire le prix que vaut une **'Hanoukia** en or massif.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com